



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 novembre 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Conventions de gestion en flux des droits de réservation de logements entre les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 novembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNÉ POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
COLOMBANI Carulina à LINALE Serge
DE GENTILI Emmanuelle à SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERETTI Philippe à TIERI Paul
POLIFRONI Bruno à LORENZI Thérèse
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Conventions de gestion en flux des droits de réservation de logements entre les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 31 janvier 2022 approuvant le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2032

Vu le décret n°2015-524 du 12 mai 2015 relatif au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 11 avril 2022 approuvant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Sociale et d'Information des demandeurs (PPGDLSID) ;

Vu la loi Elan du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020, modifié, relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le présenté ce jour ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

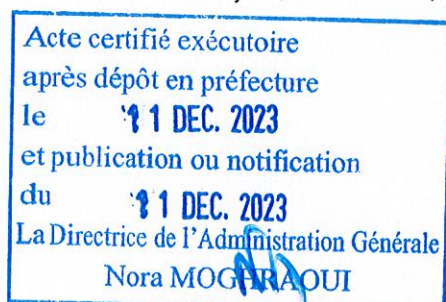
APPROUVE (À l'unanimité)

Les conventions de gestions en flux des droits de réservations entre les bailleurs sociaux et la Communauté d'Agglomération de Bastia, ci annexées ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



LE PRÉSIDENT

Louis-POZZO DI BORGIO